

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 9 septembre 2025

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 11

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 19 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine - LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent.

Absents excusés :

LECOEUR Maurice a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

LECORNU Séverine - VANDENAWEELE Guy -

Absentes : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :

POZZO Maryvonne.

7 - FINANCES LOCALES

7.10 - Divers

Admission en non-valeur de créances

- Délibération n° DEL2025-09-08

M. Le Maire informe les conseillers :

- par courrier électronique du 1^{er} septembre 2025, le Service de Gestion Comptable de Coutances lui a transmis une liste regroupant les créances présentées en Non Valeur qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux ou une liste regroupant uniquement les créances minimales dont le montant est inférieur ou égal à 30 € ;
- les sommes figurant sur ces états étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat de paiement typé Admission en non valeur et de nature fonctionnement au compte 6541 ; la délibération devra être jointe au mandat de paiement ;
- il précise que le refus de vote des Non Valeur entraîne une insincérité budgétaire car il ne permet pas de rendre le résultat budgétaire cumulé conforme à la réalité financière de la collectivité. L'admission en non valeur permet de corriger cette distorsion et de rendre plus sincère le résultat budgétaire cumulé de fin d'exercice.

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la présentation de M. Le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- **Article unique :** d'autoriser M. Le Maire à admettre en non valeur la liste jointe à cette délibération pour un montant de 6 543,74 €.

Adopté à la majorité

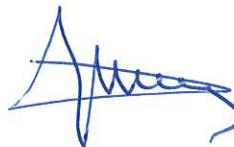
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 18 septembre 2025,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.